Repas: 2025 - indemnité frais prof.

Indemnité maximum exonérée Repas un lieu de travail: 7,40€ Restaurant-endéplacement. 21,10€ Repas - en déplacement: 10,30€

- Télétravail: limite/maximum exonéré
 Par jour: 2,70€ (max 59,40€ par mois)
 Par mois: 10,90€ pour 1 jour de téléW.
- Prise en charge obligatoire à hauteur de 50: des abonnements transports en commun pour faire le trajet domicile/lieu de travail.
- Prime de transport de 4€/mois
- Frais carburant et alimentation des véhicules électriques: ...300 €/an pour le carburant ...600 €/an recharge ou hydrogéne